



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2020-04-01

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'avril tenue ce **mercredi 1^{er} jour du mois d'avril 2020 à 13 h 00**, sous la forme d'une rencontre téléphonique conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif régulière tenue le 4 mars 2020 et de la séance ajournée du 11 mars 2020 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Présentation du rapport financier de 2019 de la MRC et du rapport de l'auditeur (décision)
 - 5.1.2 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
 - 5.1.3 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mars 2020 (décision)
 - 5.1.4 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1^{er} décembre 2019 au 31 mars 2020 – Autorisation (décision)
 - 5.1.5 Gala Excellence Outaouais 2020 – Demande de contribution auprès de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
 - 5.1.6 Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) – Autorisation (décision)

- 5.1.7 Contrat de vérification du système d'alarme de la MRC de Papineau – autorisation (décision)
- 5.1.8 Demande d'une carte de crédit pour le directeur général adjoint auprès du Mouvement Desjardins – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Comité d'évaluation – Demande de rémunération et de remboursement du kilométrage pour deux directeurs généraux (décision)
- 5.1.10 Remplacement des toilettes publiques au rez-de-chaussée - Autorisation – (décision)
- 5.1.11 Maskatel – Ajout 2^e pont-conférence – Autorisation (décision)
- 5.1.12 Pôle d'innovation Outaouais – Implantation du projet d'antennes sur le territoire de la MRC – Système de vidéo-conférence (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Inscription au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec du 16 au 19 mai 2020 à Laval – Autorisation (décision)
- 5.2.2 Suivi du Service d'ingénierie
 - 5.2.1.1 Poste de technicien en génie civil – Recommandation du comité de sélection (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat d'un casque d'écoute pour le coordonnateur géomatique et informatique - Autorisation (décision)
- 5.3.2 Dépenses liées à l'installation de deux (2) prises électriques de 20 ampères dans la salle informatique – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

- 5.4.1 Rencontre téléphonique avec la Coopérative d'information municipale (CIM) associée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Identification d'une date – (décision)

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 **Pandémie COVID-19** – Mesures gouvernementales et état de situation (décision)
 - 6.1.1.1 Constitution d'un Fonds d'urgence dédié aux entreprises du territoire – Dérogation à la politique d'investissement – Recommandation du Service de développement du territoire (décision)

6.2 Développement du milieu

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Linkkision – Cartographie des entreprises manufacturières du territoire de la MRC de Papineau– Renouvellement d'une licence (décision)
- 6.3.2 Dépôt du quatrième rapport trimestriel et du rapport final d'activités du programme « Soutien au travail autonome » (STA) (décision)
- 6.3.3 Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des Aînés – Lancement de la politique de la MRC – Autorisation (décision)
- 6.3.4 Projet « Papineau Numérique » - État de situation (discussion)
 - 6.3.4.1 Paiement des factures liées aux services professionnels rendus projet « Papineau numérique » - BC2 Tactique Inc. – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 6.3.5 Carte promotionnelle touristique – Octroi d'un contrat d'impression – Recommandation du Comité touristique de la MRC (décision)
- 6.3.6 Promotion locale « Petite Nation » - Recommandation du Comité touristique de la MRC (décision)
- 6.3.7 Entente liée à la promotion touristique avec Tourisme Outaouais – Autorisation (décision)
- 6.3.8 Droit de passage – Route Verte – Renouvellement des ententes conclues – Autorisation (discussions)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

- 6.6.1 Proposition du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) – Installation de bornes électriques- Électrification des transports en Outaouais (ratification)

7. Correspondance

- 7.1 Remerciements – Carnaval de Ripon (information)
- 7.2 Suivi – Projet d'agrandissement de l'École primaire Saint-Cœur-de-Marie – Municipalité de Ripon (information)

8. Diverses demandes d'appui

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois d'avril à décembre 2020 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 15 avril 2020 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-04-098

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-04-099



ATTENDU que les membres du Comité administratif conviennent d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance le sujet suivant : « Modification au règlement sur la quote-part des municipalités locales 2020 – Pandémie COVID-19 – Ajustement » (point 10.1);

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé;

ET QUE :
L'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Comité administratif présents tout au long de la séance.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 4 MARS 2020 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 11 MARS
2020**

CA-2020-04-100

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 mars 2020 et de la séance ajournée tenue le 11 mars 2020 soient déposés au cahier des membres à titre d'information ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 mars 2020 et de la séance ajournée du 11 mars 2020 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE 2019 DE LA MRC ET
DU RAPPORT DE L'AUDITEUR (DÉCISION)**

CA 2020-04-101

Monsieur Marc Boucher, CA, associé au sein de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, présente le rapport financier consolidé de la MRC pour l'année se terminant le 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif prennent acte du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'acheminer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément à l'article 176.2 du *Code municipal du Québec*, suite à la présentation desdits rapports au Conseil des maires prévu le 15 avril prochain.

Adoptée.

5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2020-04-102

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Luc Desjardins	Divers déplacements (Forum forestier et entrevue)	337.79 \$
----------------	---	-----------

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.3 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MARS 2020

CA-2020-04-103

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques du mois de mars 2020, soit les numéros 22642 à 22706 totalisant un montant de 279 182.11 \$ et les prélèvements numéros 1185 à 1211 totalisant un montant de 102 612.85 \$ ainsi que les salaires pour le mois de mars 2020 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	7 mars 2020	16 094.63 \$
Salaires au	14 mars 2020	15 631.13 \$
Salaires au	21 mars 2020	15 420.58 \$
Salaires au	31 mars 2020	15 109.38 \$
Salaires des élus– mars 2020		17 627.97 \$
Total des salaires		79 883.69 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		279 182.11 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		102 612.85 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		381 794.96 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.4 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS –
PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019 AU 31 MARS 2020 –
AUTORISATION**

2020-04-104

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement numéro 166-2019 « Traitement des élus », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 mars 2020, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 mars 2020, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 10 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.5 GALA EXCELLENCE OUTAOUAIS 2020 – DEMANDE DE
CONTRIBUTION AUPRÈS DE LA MRC DE PAPINEAU –
AUTORISATION**

CA-2020-04-105

ATTENDU le Gala Excellence Outaouais organisé le 28 mai 2020 par le Conseil de développement du sport de Gatineau;

ATTENDU que cet événement vise à rendre hommage aux personnes, aux organismes et aux associations qui se sont distingués dans les grands secteurs du loisir et du sport;

ATTENDU que le Conseil de développement du sport de Gatineau a sollicité un soutien financier de la part des partenaires en échange d'un niveau de visibilité;

ATTENDU la recommandation émise par la secrétaire-trésorière et directrice générale considérant les contributions accordées antérieurement en relation avec le Conseil de développement du sport de Gatineau;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le versement de la contribution financière au Conseil de développement du sport de Gatineau, au montant de 600 \$, dans le cadre du Gala Excellence Outaouais prévu le 28 mai 2020, lequel sera révisé en fonction de la situation liée à la pandémie COVID-19 et la tenue dudit événement;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Ladite dépense soit financée à même le Fonds développement des territoires (FDT) 2019-2020 au poste budgétaire numéro 02 62008 800 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.6 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO) – AUTORISATION

CA-2020-04-106

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) est un partenaire incontournable de la MRC de Papineau dans le domaine de l'environnement;

ATTENDU que le Préfet de la MRC de Papineau siège sur le Comité administratif du CREDDO depuis 2018 ;

ATTENDU que les frais d'adhésion à titre de membre principal sont de 150 \$ pour l'année 2020 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'inscription de la MRC à titre de membre du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour l'année 2020 ;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 45400 494;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée

5.1.7 CONTRAT DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME D'ALARME DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2020-04-107

ATTENDU que l'édifice Henri-Bourassa appartenant à la MRC de Papineau est considéré « bâtiment public » conformément à la réglementation applicable;

ATTENDU que ce bâtiment doit être conforme aux exigences et aux normes de sécurité reliées à la sécurité des occupants dans les bâtiments publics ;

ATTENDU que suite à l'installation d'un panneau d'alarme incendie, il y a lieu de vérifier ce système annuellement selon les normes et les codes applicables ;

ATTENDU la soumission reçue le 4 mars 2020 d'Alarme GS Inc. au montant de 599 \$, excluant les taxes, par année pour une période de trois (3) ans ;



ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale et le coordonnateur à la sécurité publique à l'égard de l'offre de services présentée ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de trois (3) ans à l'entreprise Alarme GS Inc. pour assurer l'entretien du système d'alarme utilisé à la MRC de Papineau, le tout conformément à l'offre de services soumise le 4 mars 2020, aux normes et aux codes applicables;

QUE :

La dépense associée à ce contrat, représentant un montant de 599 \$, excluant les taxes, annuellement soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.8 DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AUPRÈS DU MOUVEMENT DESJARDINS – AUTORISATION

CA-2020-04-108

ATTENDU le changement de personnel de la direction générale adjointe de la MRC de Papineau à compter du 31 janvier 2018 ;

ATTENDU que l'obtention d'une carte de crédit est nécessaire au bon fonctionnement de l'administration ;

ATTENDU que la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC, Partie VI, privilégie le paiement des réservations, hébergement, inscription et mode de transport par le biais de la carte de crédit de l'organisation ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

La MRC de Papineau délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une carte(s) Visa Desjardins, incluant son renouvellement à l'échéance et son remplacement si nécessaire, et ce, avec la limite de crédit octroyée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE :

La MRC de Papineau soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation de cette carte et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la limite de crédit applicable, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE :

La MRC de Papineau s'engage à ce que la carte soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

La personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la carte émise, incluant toute majoration de la limite de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette carte;

QUE :

La personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de carte, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification de la limite de crédit autorisée de la carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés à la carte, le cas échéant;

QUE :

La personne déléguée est madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE :

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer à titre de personne morale pour et au nom de la MRC de Papineau;

ET QUE :

Monsieur Jocelyn Robinson, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint soit autorisé à détenir une carte de crédit pour et au nom de la MRC de Papineau au montant de 5 000 \$.

Adoptée.

5.1.9 COMITÉ D'ÉVALUATION – DEMANDE DE RÉMUNÉRATION POUR LES DEUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX – AUTORISATION (DÉCISION)

Le document est déposé auprès des membres du Comité administratif. Aucun suivi à ce sujet.

5.1.10 REMPLACEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES AU REZ-DE-CHAUSSÉE – AUTORISATION (DÉCISION)

2020-04-109

ATTENDU que la MRC doit procéder au remplacement des deux toilettes situées au rez-de-chaussée puisqu'elles coulent et datent de plusieurs années ;

ATTENDU la soumission reçue le 28 mai 2019 de la compagnie Plomberie Jacques Proulx Inc. au montant de 832.70 \$, excluant les taxes, pour la fourniture et l'installation des deux toilettes ;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale en ce qui a trait au remplacement de ces deux toilettes ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'acquisition et l'installation de deux toilettes au rez-de-chaussée de l'édifice Henri-Bourassa conformément à l'offre de services soumise le 28 mai 2019 par la compagnie Plomberie Jacques Proulx Inc.;

QUE :

La dépense associée à l'acquisition et l'installation des toilettes, représentant un montant de 832.70 \$, excluant les taxes, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522 ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.11 MASKATEL – AJOUT D'UN DEUXIÈME PONT-CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE – AUTORISATION

2020-04-110

ATTENDU que l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie COVID (15 mars 2020) permet la tenue de séance par conférence téléphonique;

ATTENDU que le service de rencontres téléphoniques offert par la MRC de Papineau aux municipalités locales, incluant un pont-conférence téléphonique, est surchargé actuellement en raison de la situation liée à la pandémie COVID-19;

ATTENDU que les frais engendrés par l'ajout d'un deuxième pont-conférence téléphonique par l'entreprise Maskatel s'élèvent à 0,04 \$ par minute, par utilisateur;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif, conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020) ainsi qu'à la proposition soumise par l'entreprise Maskatel, autorise l'ajout d'un deuxième pont-conférence téléphonique afin de permettre à la MRC et aux municipalités locales de tenir leurs rencontres téléphoniques respectives;

QUE :

La dépense associée à l'ajout dudit pont soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 66000 410;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.12 PÔLE D'INNOVATION OUTAOUAIS - IMPLANTATION DU PROJET D'ANTENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC – SYSTÈME DE VIDÉO-CONFÉRENCE (DÉCISION)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2020-04-111

ATTENDU que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a lancé un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation;

ATTENDU que les acteurs de l'écosystème entrepreneurial de la région de l'Outaouais et les établissements d'enseignement postsecondaires se mobilisent pour déposer un projet concerté dans le cadre dudit appel de projets afin de créer le Pôle régional d'innovation de l'Outaouais;

ATTENDU que le projet de Pôle régional permettra la mutualisation des services et facilitera l'innovation ouverte auprès des entreprises privées et collectives de l'Outaouais;

ATTENDU la résolution numéro TPO-152, adoptée lors de la réunion de la Table des préfets de l'Outaouais tenue le 26 mars 2018, appuyant le projet de Pôle d'innovation en Outaouais;

ATTENDU que selon les promoteurs du projet, ce dernier n'engendrera pas d'implication financière de la MRC, mais plutôt un espace au sein de son édifice ainsi que la collaboration des membres de son équipe;

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-084, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 mai 2018, appuyant les démarches liées à la création d'un projet de Pôle régional d'innovation de l'Outaouais, tel que déposé dans le cadre de la rencontre de la Table des préfets de l'Outaouais ;

ATTENDU que conformément au plan d'action dudit projet, il est prévu d'installer deux systèmes complets de vidéo-conférence pour la MRC de Papineau, lesquels sont identifiés à titre d'antennes du réseau et appartiendront à la MRC à la fin de l'entente d'une durée de trois (3) ans ;

ATTENDU que les systèmes proposés sont gratuits (valeur approximative de 2,000 \$ chacun) conditionnellement au respect des indications suivantes, et ce, pour une durée de trois (3) ans :

- Permettre l'accès au système à tous les organismes du milieu sans frais ;
- Fournir un accès internet gratuit ;
- S'engager à acquérir l'application de vidéo-conférence Zoom en version gratuite (max. 100 personnes pour 40 minutes maximum de conférence) ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition de CILEX visant à installer deux systèmes complets de vidéo-conférence à la MRC de Papineau, laquelle s'inscrit dans le cadre du projet régional « Pôle innovation Outaouais », et s'engage à respecter les conditions énoncées ci-haut ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer le suivi, notamment en ce qui a trait à l'implication et la collaboration des membres de l'équipe de la MRC quant à l'utilisation de ces systèmes.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC AU 16 AU 19 MAI 2020 À LAVAL - AUTORISATION

2020-04-112

ATTENDU que l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) est un organisme en sécurité incendie dont la mission est de promouvoir et d'améliorer la sécurité incendie dans l'intérêt de ses membres, pour l'ensemble de la population et de son patrimoine dans la province de Québec. L'organisation est une source essentielle de référence pour les organisations locales et régionales du milieu de l'incendie ou de tout autre milieu relié à la sécurité du public. L'organisme organise, et ce annuellement, des congrès et réunion de secteur qui nous permet de se tenir informé des avancements dans les divers dossiers reliés à la sécurité de la population au Québec;

ATTENDU que le congrès de l'ACSIQ aura lieu du 16 au 19 mai 2020 à Laval ;

ATTENDU que la participation du coordonnateur à la sécurité publique de la MRC à un tel congrès lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que, conformément au Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le coordonnateur à la sécurité publique, Monsieur Éric Lacasse, à assister au congrès de l'ACSIQ du 16 au 19 mai 2020 à Laval, conditionnellement à la tenue dudit événement à la date proposée ou à une date ultérieure en raison de la situation actuelle liée à la pandémie COVID-19;

QUE :

Les frais d'inscription et de transport liés au dit congrès soient et sont remboursables sur présentation des pièces justificatives et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée afin de faire le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.2 SUIVI DU SERVICE D'INGÉNIERIE

5.2.2.1 POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

2020-04-113

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, approuvant, notamment, la structure administrative révisée conformément à la présentation effectuée par madame Julie Desjardins, consultante ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-014, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020, autorisant,



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

notamment, le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de technicien en génie civil en fonction du profil établi ;

ATTENDU qu'un candidat a participé au processus de sélection (examen écrit, entrevue et validation des références), lequel a été tenu le 28 février 2020 ;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard du candidat à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le Comité de sélection, et par le fait même, autorisent l'embauche d'Alexandre Beaulieu, à titre de technicien en génie civil de la MRC suite aux validations d'usage convenues ;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à assurer le suivi à la présente résolution en signant un contrat de travail avec le candidat choisi, selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la convention collective de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1. ACHAT D'UN CASQUE D'ÉCOUTE POUR LE COORDONNATEUR GÉOMATIQUE ET INFORMATIQUE

2020-04-114

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le casque d'écoute du coordonnateur géomatique et informatique par un équipement d'origine donc compatible avec les systèmes actuels de la MRC, lequel est responsable, notamment de l'administration du réseau de téléphonie IP et du réseau de fibre optique ;

ATTENDU la proposition soumise le 10 mars 2020 par l'entreprise SSP Télécom Inc. pour l'acquisition d'un casque d'écoute et d'un adaptateur, laquelle représente un montant de 380 \$, excluant les taxes ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'un casque d'écoute et d'un adaptateur auprès de l'entreprise SSP Télécom Inc. conformément à l'offre soumise le 10 mars 2020 ;

QUE :

La dépense associée à cette acquisition, représentant un montant de 380 \$ excluant les taxes, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 414 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.2 DÉPENSES LIÉES À L'INSTALLATION DE 2 PRISES ÉLECTRIQUES DE 20 AMP DANS LA SALLE INFORMATIQUE

CA-2020-04-115

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-11-335, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 26 novembre 2019, autorisant l'acquisition de serveurs 2019;

ATTENDU que deux nouveaux serveurs ont été ajoutés dans le local informatique et que ceux-ci nécessitent un apport supplémentaire en électricité ;

ATTENDU la proposition soumise le 17 mars 2020 par l'entreprise Duhamel Électrique Inc. pour la pose de deux prises 20 AMP sur des circuits différents dans le local informatique, laquelle représente un montant de 723.27 \$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Desjardins et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition de l'entreprise Duhamel Électrique Inc. soumise le 17 mars 2020, pour l'installation de deux prises électriques de 20 AMP dans le local informatique de la MRC ; au montant de 723.27 \$ avant taxes;

QUE :

Cette dépense, représentant un montant de 723.27 \$, excluant les taxes, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 65903 414 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 RENCONTRE TÉLÉPHONIQUE AVEC LA COOPÉRATIVE D'INFORMATION MUNICIPALE (CIM) ASSOCIÉE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FMQ) – IDENTIFICATION D'UNE DATE (INFORMATION)

Mme Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale propose aux membres du Comité administratif la tenue de cette rencontre téléphonique du Comité d'évaluation le 8 avril de 10h00 à 12h00. Madame Sylvie Harvey, directrice générale de la Coopérative de l'information municipale (CIM) associée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) participera à ladite rencontre afin de transmettre de l'information les services offerts par ladite coopérative.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PANDÉMIE COVID-19 - MESURES GOUVERNEMENTALES ET ÉTAT DE SITUATION (DÉCISION)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Mme Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, dresse un résumé des interventions réalisées par la MRC en relation avec la situation actuelle liée à la pandémie COVID-19, notamment en ce qui a trait aux ressources humaines.

6.1.1.1 CONSTITUTION D'UN FONDS D'URGENCE DÉDIÉ AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE – DÉROGATION À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT – RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (DÉCISION)

2020-04-116

ATTENDU que le gouvernement du Québec a mandaté les municipalités régionales de comté (MRC) pour voir au développement économique et social de son territoire;

ATTENDU que la MRC a à sa disposition différents fonds comme outils de développement, dont le fonds local d'investissement (FLI), le fonds local de solidarité (FLS) en partenariat avec le FS-FTQ ainsi que le fonds de développement du territoire (FDT);

ATTENDU que les entrepreneurs de la MRC de Papineau vivent une situation de crise en raison de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) avec de nombreuses fermetures, grandes pertes de revenus, etc.;

ATTENDU que pour répondre efficacement et rapidement aux demandes des entrepreneurs du territoire, il y a lieu de revoir temporairement la composition du comité d'investissement;

ATTENDU qu'il y a également lieu, pour la MRC, de revoir sa Politique d'investissement et ainsi élargir son champ d'intervention pour ne laisser tomber aucune entreprise car il y va de leur survie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de constituer un fonds d'urgence de 300 000 \$, réparti de la façon suivante :

FLI : 100 000 \$

FLS : 100 000 \$

FDT : 100 000 \$

Lequel vise à permettre au Service de développement du territoire de suspendre temporairement sa Politique d'investissement, de considérer et d'analyser toutes les demandes d'aides financières avec diligence et équité;

QUE:

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires qu'un comité d'investissement restreint soit formé de façon temporaire pour accélérer la prise de décision durant la crise de la Covid-19 et que ledit comité restreint soit composé de :

Monsieur Philippe Harkins, Président du comité d'investissement;

Monsieur Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau;

Monsieur Marc Carrière, Directeur du développement du territoire;

Monsieur Rémy Laprise, Commissaire en développement économique;

Monsieur Dino Lemay, représentant de la FTQ;

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires qu'un rapport sur les décisions prises par ledit comité soit déposé aux séances régulières du Conseil des maires à titre d'information;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération.

Adoptée.

M. Benoit Lauzon, le Préfet, quitte la séance téléphonique. Le quorum est maintenu.

6.2 Développement du milieu

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6.3 Développement économique

6.3.1 LINKKISOLUTION – CARTOGRAPHIE DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU–RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE (DÉCISION)

2020-04-117

ATTENDU que la MRC de Papineau a fait des représentations auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉSI) afin d'offrir un soutien aux MRC en matière de prospection et de démarchage d'entreprises et d'accueil d'investissement étranger;

ATTENDU que le MÉI a pris l'initiative de convoquer les principaux intervenants économiques de la région de l'Outaouais, à l'automne 2016, pour sonder leurs intérêts respectifs en lien avec le sujet cité ci-dessus;

ATTENDU que suite à cette rencontre, un groupe de travail a été mis sur pied afin d'évaluer la pertinence d'organiser des événements ou des formations en relation avec la prospection et le démarchage d'entreprises au cours de l'année 2017;

ATTENDU que dès la première rencontre du groupe de travail, un intérêt a été démontré dans le but de tenir une journée de formation sur le sujet;

ATTENDU que suite à cette formation tenue le 31 janvier 2017, le groupe de travail a manifesté son accord à l'égard de la proposition du MÉI de mettre en place deux (2) comités :

- Comité de réflexion stratégique et plan d'action régional;
- Comité de plan de communication et message régional à véhiculer auprès des investisseurs étrangers;

ATTENDU que le Comité de réflexion stratégique et plan d'action régional a eu comme premier mandat d'évaluer une offre de services de l'entreprise « Linkkision » visant à documenter ainsi qu'à cartographier l'écosystème et le dynamisme économique de chacune des MRC de la région de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau;

ATTENDU que cette proposition vise essentiellement les entreprises manufacturières de cinq (5) employés et plus et qu'elle permettrait à la MRC de Papineau de bénéficier d'une information primordiale afin de mettre l'emphase sur une stratégie de développement économique misant sur le secteur manufacturier tout en favorisant la venue d'entreprises manufacturières complémentaires à celles déjà en place sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'étant donné que le Québec mise davantage sur les entreprises manufacturières pour dynamiser son économie, il est à prévoir que le soutien financier du secteur public va très certainement passer par l'intervention des organismes tels Investissement Québec,



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Développement économique Canada, etc. afin d'agir comme effet de levier;

- ATTENDU que la MRC de Papineau, en raison de ses responsabilités en matière de développement économique, doit se doter de meilleurs outils de démarchage afin d'accroître sa vitalité économique, et que cela doit inévitablement passer par une meilleure connaissance de son secteur manufacturier actuel dans le but de produire les meilleurs scénarios possibles pour un développement économique durable et prospère en fonction du contexte territorial existant;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2017-06-157, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 juin 2017, octroyant un contrat à l'entreprise « Linkkision » afin d'analyser et de cartographier des entreprises de production de cinq (5) employés et plus de la MRC de Papineau;
- ATTENDU la confirmation de la participation de la Ville de Gatineau, de la MRC Les Collines de l'Outaouais, de la MRC de Papineau, de la MRC Pontiac et de la MRC La Vallée de La Gatineau;
- ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement la licence SAAS Linkkision pour la poursuite de ce dossier et l'atteinte des objectifs escomptés en matière de stratégie de démarchage et de prospection auprès d'entreprises;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
appuyé par M. le conseiller

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le renouvellement de la licence SAAS Linkkision GAT-190301 afin, notamment de permettre à la MRC de se doter d'une stratégie de prospection et de démarchage d'entreprises, lequel est effectué auprès de l'organisme ID Gatineau, mandataire du projet ;

QUE :

Cette dépense, représentant un montant de 6 234.67 \$ excluant les taxes, soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 820;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3.2 DÉPÔT DU QUATRIÈME RAPPORT TRIMESTRIEL ET DU RAPPORT FINAL D'ACTIVITÉS DU PROGRAMME « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA)

2020-04-118

- ATTENDU la résolution numéro CA-2019-03-101, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 mars 2019, autorisant la conclusion d'une entente de services avec le bureau de Services Québec de Papineauville afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que l'entente de services signée entre la MRC de Papineau et le bureau de Services Québec de Papineauville est d'une année, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 ;

ATTENDU les modalités de reddition de comptes stipulées dans l'annexe A de ladite entente dans laquelle la MRC de Papineau s'engage à fournir un rapport trimestriel d'activités, indiquant les résultats atteints pour les indicateurs de production et de suivi;

ATTENDU les coûts forfaitaires établis pour l'ensemble des services de soutien à la mesure STA fournis par la MRC de Papineau ainsi que les modalités de paiement mentionnées dans ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent le rapport trimestriel et le rapport annuel d'activités lié à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA), conformément à l'entente de services conclue avec le bureau de Services Québec de Papineauville;

QU' :

Une facture de 12 143.75 \$ (plus les taxes gouvernementales), représentant les coûts des services du quatrième trimestre couvrant les mois de janvier 2019 à mars 2020 de l'application de la mesure STA soit acheminée au bureau de Services Québec de Papineauville, accompagnée d'un récapitulatif des services qui ont été offerts par la MRC de Papineau ainsi que l'évolution des entreprises soutenues dans les différentes phases (préparatoire, démarrage et post-démarrage) ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.3 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – LANCEMENT DE LA POLITIQUE DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2020-04-119

ATTENDU l'adoption de la politique familiale et des aînés et de son plan d'action 2020-2024 lors de la séance du Conseil des maires tenu le 18 décembre 2019 conformément à la résolution numéro 2019-12-236 ;

ATTENDU que le lancement de cette politique se fera dans le cadre d'une journée de mobilisation de la Table de développement social Papineau prévue le 6 mai 2020 ;

ATTENDU le soutien financier obtenu du ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés pour la mise à jour de cette politique, incluant notamment son lancement officiellement ;

ATTENDU l'estimation des dépenses associées à ce lancement jointe à la présente résolution à titre d'annexe I;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses associées au lancement de la Politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau, lequel sera révisé en fonction de la situation liée à la pandémie COVID-19 conformément à l'annexe I jointe à la présente résolution;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.3.4 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE) – ÉTAT DE SITUATION

Mme Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, explique aux membres du Comité administratif la procédure quant à la facturation mensuelle et énonce les étapes du suivi effectuées auprès de BC2 Tactique Inc. Une rencontre téléphonique est prévue avec la firme BC2 Tactique Inc..sous peu. La date est à confirmer.

6.3.4.1 PAIEMENT DES FACTURES LIÉES AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS -PROJET PAPINEAU NUMÉRIQUE - BC2 TACTIQUE INC – AUTORISATION

CA-2020-04-120

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » a été déposée pour le projet Fibre à la maison;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU que le déploiement d'un tel projet nécessite une expertise spécifique dans la gestion de ce dernier (bureau de projet);

ATTENDU que le mandat d'un bureau de projet consiste à assurer l'administration et la supervision du projet, notamment quant au budget prévu, au respect des échéanciers et à la reddition de comptes auprès des instances gouvernementales;

ATTENDU que les frais associés aux services rendus par un bureau de projet sont admissibles aux programmes gouvernementaux autorisés;

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-156, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 août 2019, autorisant le lancement d'un appel d'offres visant la gestion du projet « Fibre Papineau » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019 octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004;

ATTENDU le règlement numéro 169-2020, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2020, déléguant des pouvoirs au Comité

administratif dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I;

ATTENDU la facture numéro 1990, datée du 31 janvier 2020, de la firme BC2 Tactique inc., représentant un montant de 46 845,61\$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées au mois de janvier 2020;

ATTENDU la facture numéro 1994, datée du 29 février 2020, de la firme BC2 Tactique inc., représentant un montant de 35 238,12\$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées au mois de février 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie le paiement de la facture 1990 de la firme BC2 Tactique inc, représentant une somme de 46 845,61\$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés aux interventions réalisées au mois de janvier 2020 dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I;

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement des factures 1994 de la firme BC2 Tactique inc, représentant une somme maximale de 35 238,12\$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés aux interventions réalisées au mois de février 2020 dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour mener les discussions avec la firme BC2 Tactique inc, relatives à la révision de la facturation du mois de février 2020;

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 23 07000 300;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3.5 CARTE PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE – OCTROI D'UN CONTRAT – RECOMMANDATION DU COMITÉ TOURISTIQUE DE LA MRC

2020-04-121

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97 500\$) a été prévue au budget 2020 pour la MRC pour le secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

- ATTENDU que la création et l'impression d'une carte promotionnelle touristique sont l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236;
- ATTENDU que le comité touristique juge nécessaire de se doter d'une carte promotionnelle touristique format papier mettant en vedette les cinq promenades, soit bucolique, gourmande, culturelle, sportive et sauvage;
- ATTENDU que cet outil promotionnel est fortement demandé par le Centre d'information touristique situé à Montebello, qu'il serait utile et utilisé par toutes les entreprises touristiques du territoire de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que cet outil promotionnel inciterait les visiteurs et touristes à se promener sur tout le territoire de la MRC de Papineau;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2019-12-382, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 décembre 2019, autorisant, notamment l'octroi d'un contrat pour la création d'une carte promotionnelle en Petite-Nation;
- ATTENDU que des demandes de soumissions ont été envoyées à trois imprimeries de la région et que la MRC de Papineau a reçu trois soumissions;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de développement du territoire de la MRC quant à l'octroi du contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'octroi du contrat lié à l'impression d'une carte promotionnelle touristique en Petite Nation à la firme Imprimerie de Papineauville-Hamster, au coût de 9230 \$ excluant les taxes applicables;

Que :

Ladite dépense soit et autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62008 690;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.6 PROMOTION LOCALE « PETITE NATION » - RECOMMANDATION DU
COMITÉ TOURISTIQUE DE LA MRC**

2020-04-122

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU qu'une enveloppe de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97 500\$) a été prévue au budget 2020 pour la MRC pour le secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;



ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée, tel que le stipule la résolution 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018;

ATTENDU que le plan d'action touristique 2019-2021 de la MRC de Papineau a été adopté, tel que le stipule la résolution 2018-12-236, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018;

ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent s'approprier la signature touristique Petite Nation telle que le stipule le manifesto de la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle;

ATTENDU que l'achat de promotion locale fait partie du plan de communication découlant de la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle;

Il est proposé M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'une publicité d'une page de page dans le Cahier été de la Petite-Nation au coût maximal de 1000 \$ (excluant les taxes applicables) ;

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'une page et d'un bandeau publicitaire dans le guide Balade en Petite Nation au coût 1 749 \$ (excluant les taxes applicables) ;

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 2 810 \$ pour la publication de six tiers de page dans le journal Touristique Papineau, soit une publicité dans chaque journal de l'été. Cette entente prévoit aussi une chronique d'un quart de page dans chaque publication, rédigée par la MRC, pour promouvoir le tourisme et/ou la culture ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62008 690 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.7 ENTENTE LIÉE À LA PROMOTION TOURISTIQUE AVEC TOURISME OUTAOUAIS – AUTORISATION

2020-04-123

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars (97 500\$) a été prévue au budget 2020 pour la MRC pour le secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée à préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle, adoptée



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

par les élus le 19 décembre 2018 comme stipulé dans la résolution 2018-12-235;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre dernier comme le stipule la résolution 2018-12-236, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que Tourisme Outaouais propose une campagne de promotion adaptée à la stratégie identitaire touristique de la MRC de Papineau, laquelle représente un montant de douze mille dollars (12 000 \$), tel que décrit au document joint à la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'entente proposée par Tourisme Outaouais en relation avec une campagne publicitaire adaptée à la stratégie identitaire et promotionnelle de la MRC de Papineau;

QUE :

La dépense liée à ladite campagne, représentant un investissement de douze mille dollars (12 000 \$), soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 690;

QUE :

La proposition soumise par Tourisme Outaouais ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.8 DROIT DE PASSAGE – ROUTE VERTE – RENOUELEMENT DES ENTENTES CONCLUES – AUTORISATION

2020-04-124

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la réalisation de la Route Verte a nécessité des investissements importants de la part de plusieurs partenaires du milieu, dont le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), les municipalités de la route 148 et le Parc national de Plaisance;

ATTENDU que le MTMDET a annoncé, en décembre 2016, la création du nouveau Programme d'aide financière, à l'entretien de la Route Verte pour les années 2016-2017 à 2018-2019;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, aucun engagement à long terme n'a été négocié avec les propriétaires pour assurer la pérennité du réseau cyclable (droits de passage), ce qui a également pour effet de rendre inadmissibles les dépenses d'entretien encourues face au programme d'aide financière du MTMDET;

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-176, adoptée lors de la Séance du Conseil des maires tenue le 26 novembre 2014, confirmant notamment le transfert des responsabilités en matière de développement économique local entre le CLD Papineau et la MRC de Papineau au plus tard le 31 mars 2015 conformément aux résolutions numéro 2014-11-173 et 2014-11-174;

ATTENDU la résolution 2018-12-237 lors de la Séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, demandant à Vélo-Québec d'effectuer un diagnostic de la Route verte entre Buckingham et Fassett incluant le tracé actuel et un possible tracé sur la route 148;

ATTENDU qu'à ce jour, le mandat confié à Vélo-Québec concernant la réalisation d'un diagnostic de la Route verte entre Buckingham et Fassett n'a toujours pas été réalisé ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif mandate la direction générale et l'agente de développement touristique pour renouveler les droits de passage du réseau cyclable de la Route Verte situé sur le territoire de la MRC de Papineau pour une durée d'un an afin de permettre son ouverture pour la saison 2020;

QUE:

La direction générale et l'agente de développement touristique soient également mandatés pour dresser le portrait des alternatives possibles en lien avec la pérennité de la Route Verte sur le territoire à l'égard des nouveaux éléments pertinents, notamment en lien avec le Parc national de Plaisance et le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du MTMDET;

QUE:

Les modalités négociées dans les ententes conclues avec les propriétaires lors de la réalisation de la Route Verte par le CLD Papineau puissent être reconduites;

QUE:

Les sommes requises pour honorer les engagements de la MRC dans le cadre de ces ententes soient prélevées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire 02 62009 420;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et son autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

**6.6.1 PROPOSITION DU CREDDO – INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES
– ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS EN OUTAOUAIS**

2020-04-125

ATTENDU la proposition de projet du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) d'accompagner la



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

MRC de Papineau pour l'achat et l'installation de bornes électriques adjacentes à son bâtiment;

ATTENDU que les objectifs du projet consistent à déployer un réseau national de véhicules électriques en partage, de contribuer à la transition énergétique des modes de transport en Outaouais, ainsi que d'optimiser le microtransit de personnes en milieu rural;

ATTENDU qu'un financement de 20 500 \$ est disponible pour l'achat de bornes électriques de niveau II ainsi que les frais d'installation et d'accompagnement;

ATTENDU que, pour obtenir le financement, la MRC de Papineau doit démontrer, par écrit son intérêt à poursuivre le projet de voitures électriques en partage dans le cadre de l'électrification des transports en Outaouais;

ATTENDU que l'intérêt de la MRC à l'égard de l'installation de bornes électriques à son siège social doit être manifesté au CREDDO avant le 31 mars 2020;

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-128, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, adoptant le Plan de réduction des gaz à effet de serre 2019-2020 de la MRC de Papineau dont l'objectif est de réduire la quantité de gaz à effet de serre produite par les municipalités du territoire et de la MRC;

ATTENDU qu'il est prévu, dans le plan d'action du Plan de réduction, d'évaluer la possibilité d'acheter un véhicule électrique pour les déplacements des employés de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif confirme l'intérêt de la MRC de Papineau à l'égard du projet du CREDDO pour l'achat et l'installation de bornes électriques adjacentes à son bâtiment dans le cadre du projet de voitures électriques en partage pour l'électrification des transports en Outaouais;

QUE :

Le Comité administratif confirme l'intention de la MRC à poursuivre le projet de voitures électriques en partage en évaluant l'option d'acquérir un véhicule électrique pour la MRC de Papineau;

QUE :

Le Comité administratif nomme la coordonnatrice à l'environnement à titre de représentante de la MRC en référence aux travaux qui seront réalisés avec le CREDDO dans le cadre de l'évolution de ce projet;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

7. CORRESPONDANCE

7.1 REMERCIEMENTS – CARNAVAL DE RIPON

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la documentation déposée dans le cadre de la présente séance.

7.2 **SUIVI PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-CŒUR-DE-MARIE À RIPON**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la documentation déposée dans le cadre de la présente séance.

8. **DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

9. **CALENDRIER DES RENCONTRES**

9.1 **DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'AVRIL À DÉCEMBRE 2020**

En raison de la situation actuelle liée à la pandémie COVID-19, aucun document n'est déposé dans le cadre de la présente séance.

9.2 **DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 15 AVRIL 2020**

En raison de la situation actuelle liée à la pandémie COVID-19, aucune présentation n'est prévue avant la séance du Conseil des maires prévue le 15 avril prochain. Celle-ci débutera à 19h.

10. **SUJETS DIVERS**

10.1 **MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA QUOTE-PART DES MUNICIPALITÉS LOCALES 2020 – PANDÉMIE COVID-19 – AJUSTEMENT**

À la demande de monsieur le Préfet, la direction générale évaluera la possibilité d'ajuster les modalités prévues au règlement sur la répartition des quotes-parts des municipalités locales pour l'année 2020 afin de l'adapter aux réalités des municipalités en relation avec la situation actuelle liée à la pandémie COVID-19. Ce sujet sera prévu à la prochaine séance du Comité administration pour recommandation.

10.2 **REPRÉSENTATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX AU SEIN DU COMITÉ ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MRC DE PAPINEAU**

M. Benoit Lauzon, Préfet, souligne aux membres du Comité administratif que le Conseil des maires devra nommer un nouveau représentant des directeurs généraux au sein du Comité Évaluation foncière de la MRC puisque le directeur général de la Ville de Thurso prendra sa retraite prochainement. La demande sera soumise à la Table des directeurs généraux des municipalités locales afin d'obtenir une recommandation à cet égard.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CA-2020-04-126

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée. Il est 15h30.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet